

INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DE L'ECOLE TERRA AMATA DU 14 MAI 2011

ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE TERRA AMATA  
IMPASSE TERRA AMARA – 23 BOULEVARD CARNOT – 06300 NICE

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone Mobile : \_\_\_\_\_

Carte d'identité n° : \_\_\_\_\_ Délivrée le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Marque et modèle du véhicule : \_\_\_\_\_ N° Immatriculation : \_\_\_\_\_

Réservation (dans la limite de 3 modules par exposant)

Nombre de modules 3M X 2M (Prix unitaire de 20 €)	Prix Total à payer

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 14 mai 2011. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l'Association Indépendante des Parents d'Elèves de Terra Amata.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature :

REGLEMENT

*Article 1* : L'Association Indépendante des Parents d'Elèves de Terra Amata est organisateur du vide-grenier qui se tiendra dans l'enceinte du groupe scolaire de Terra Amata le 14 mai 2011 de 8h30 à 18h00. L'accueil des exposants débutera à 7h15.

*Article 2* : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription.  
L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

*Article 3* : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui a été attribué.  
Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre immédiat de la manifestation.

*Article 4* : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur est seul habilité à le faire si nécessaire.

*Article 5* : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.  
L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

*Article 6* : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur, à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins deux semaines avant le jour de la manifestation ; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur, à titre d'indemnité.

*Article 7* : Les objets qui n'auront pas été vendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans l'enceinte de l'école ou sur la chaussée, à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

*Article 8* : La présence à cette manifestation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ledit règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Organisateur : Association** indépendante de parents d'élèves de l'école Terra-Amata

Adresse : IMPASSE TERRA AMARA - 23 BOULEVARD CARNOT - 06300 NICE

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

**Personne physique**

*se déroulant le* 14 mai 2011 *à Ville :* Nice

***Je soussigné(e),***

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

***Déclare sur l'honneur :***

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Fait à** ..... **le** .....

Signature

*Ci-joint règlement de* \_\_\_\_ € *pour l'emplacement pour une longueur de* \_\_\_\_ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation